



Compte rendu du CSA du 7 Novembre 2023.

Participants :

Administration : O. Lesbre, F. Clément, A. Ancel, D. Gilles.

Organisations Syndicales : M. Corret, P. Cheze, F ; Lachaud, T. Martin, J. Prat, E. Rivet.

Point n°2, Information sur l'institut : Moins d'étudiants pour les masters spécialisés par rapport à l'an dernier (-600000Euros) et ceci combiné avec l'inflation fait que le budget est en tension. Le risque est fort pour une mise sous tutelle.

Relation avec l'ENAC, deux sujets avancent :

- La forme de la structure juridique conjointe, proposition sera faite au CA d'un groupement d'intérêt public (GIP), reste à rédiger les statuts, dialogue social 2024
- Le laboratoire commun, présentation du concept auprès des différents intervenants (Isae, Enac et Onera) L'Onera ne souhaite pas être partie prenante pour le moment

Mise en place de signatures communes des publications entre l'Isae et l'Onera

BI 2024 : création de 5 postes au SI Quatre postes vont être relocalisés au SI.

Point n°3, validation du PV du 21/02/2023 : Perte de l'enregistrement, il sera livré sous la forme d'un relevé de décisions.

Point n°4, Objectifs et budget de formation 2024 : Il est dans la continuité des années précédentes. 350000Euros de budget pour la formation continue. Vote pour à l'unanimité.

GPEC 2024 : recensement des emplois critiques

Point n°5, Bilan du plan d'égalité femmes / hommes :

Point n°6, Règlement intérieur de gestion des absences : C'est la réactualisation du document qui datait de 2009. Vote pour à l'unanimité. Mise en application en 2024 voire en décembre 2023

Point n°7, Volet C3 du régime indemnitaire des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs de l'institut : Comme nous l'avons écrit dans notre déclaration liminaire, nous sommes contre toutes formes de primes, seule la revalorisation du point d'indice compte. Les documents nous ont été fournis le mardi 31 octobre, pendant les vacances scolaires, ce qui nous laisse très peu de temps pour donner un avis, le délai légal étant de 15 jours... Deux points ne nous conviennent pas, le fait que seul le chef de département puisse proposer l'attribution des primes dite exceptionnelle et majeure, un EC devrait avoir la possibilité de pouvoir la demander. La composition du comité d'attribution exclusivement composée des chefs de département, directeur de la recherche et de la formation.

Nous préférerions un comité beaucoup plus neutre. La mise en place du volet C3 doit être votée par le CA après l'avis du CSA. Le vote du CSA se fera par forme électronique quelque jours avant la tenue du conseil d'administration.

Point n°8, Calendrier et ordres du jour prévisionnels des comités sociaux d'administration 2024 : il a été voté à l'unanimité.

Point n°9, Suivi des points des précédents comités : mise en place du coffre-fort électronique en 2024 (dossier dématérialisation des agents), 40% de fréquentation en plus au restaurant (étudiant et personnel), les travaux du bâtiment 6 sont en avance sur le prévisionnel, augmentation de l'indemnité de nuitée (NOTILUS), réinstallation complète de PLAGE en janvier 2024.